



Délibération 2023-042

SEANCE DU 23 MAI 2023

Date de la convocation : mercredi 17 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-trois mai, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, DUPONT Joël, VASSELIN Denise, BEHELLE Anthony.

Pouvoirs : SOURD Annie (pouvoir à Sylvie MAUGER), ROUXEL Dominique (pouvoir à LEVOYER Thérèse), OHEIX Yoann (pouvoir à BEHELLE Anthony), BURNEL Sébastien (pouvoir à BRIENS Eric), TRAVERT Dominique (pouvoir à Denise VASSELIN).

Absents excusés : LELANDAIS Guillaume, LELUBEZ Marlène

Secrétaire de séance : GALLUET Bruno

Objet : TARIFS VENTE TOLES COMPLEXE SPORTIF JEAN TARDIF

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 22 novembre 2022, le Conseil Municipal avait fixé le tarif de vente des tôles provenant du toit du complexe sportif « Jean Tardif », soit 20 € pour une tôle de 6 m. Or, il s'avère que les tôles sont de différentes dimensions et qu'il convient d'adapter ce tarif.

Il propose la grille tarifaire suivante (à l'unité) :

- tôle de 8 m = 26.50 €
- tôle de 5 m = 16.50 €
- tôle de 4 m = 13.50 €
- tôle de 3.5 m = 11.50 €
- tôle de 1.90 m = 6.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte la grille tarifaire ci-dessus,
- Inclut cette recette dans la régie municipale,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS